

**REGLEMENT DU JEU SUR RFM**  
**« JEU SMS »**  
**Saison 2021/2022**  
**ADDITIF °8**

La SAS RFM Entreprises, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « jeu sms » dont le règlement doit être complété par additif.

Le présent additif modifie ou complète selon le cas ledit règlement pour la Période de Jeu du 7 mars 2022 à 8h00 au 1<sup>er</sup> avril 2022 à 8h15.

Les termes utilisés avec des majuscules sont définis dans le règlement.

➤ **Pour l'application de l'article 4 :**

**Supports : sms 7 39 16 Code : 1 AN (3 X 0,75 € TTC + prix du SMS selon les tarifs en vigueur de l'opérateur de téléphonie mobile)**

Pendant la Période de jeu du lundi au dimanche à chaque top animateur, les auditeurs pourront s'inscrire **pendant 15 minutes** en envoyant le code **1 AN** par **SMS au 7 39 16** (0,75 € TTC par message + prix du SMS selon les tarifs en vigueur de l'opérateur de téléphonie mobile) puis en répondant correctement à la question posée (0,75 € TTC par message + prix du SMS selon les tarifs en vigueur de l'opérateur de téléphonie mobile). Si le participant répond correctement à la question, celui-ci est alors invité à envoyer ses Coordonnées (0,75 € TTC par message + prix du SMS selon les tarifs en vigueur de l'opérateur de téléphonie mobile).

**Le nombre maximum de participations autorisées par jour pour chaque Session de Jeu par participant est de 3 (trois) participations.**

➤ **Pour l'application de l'article 5 :**

Chaque jour de la Période de jeu :

- ✓ **Du lundi au vendredi** (à l'exception du premier jour des inscriptions le lundi 07/03/2022 aucun tirage au sort ne sera effectué) : 1 participant sera tiré au sort à 8h25 parmi l'ensemble des inscrits depuis la veille à 8h26 ou depuis le vendredi 8h25 pour le tirage au sort du lundi ; remise à zéro des inscriptions après chaque tirage au sort (19 gagnants au total).

**Chaque participant tiré au sort est alors appelé hors antenne entre 8h25 et 8h35 :**

- Si celui-ci répond avant la 5<sup>ème</sup> sonnerie, il passe en direct à l'antenne et est déclaré gagnant, et remporte la dotation telle que détaillée à l'article 6 ci-dessous.
- Si celui-ci ne répond pas avant la 5<sup>ème</sup> sonnerie, il est déclaré perdant et ne remporte aucune dotation. Un autre participant est alors tiré au sort et appelé et ainsi de suite jusqu'à ce qu'un participant soit déclaré gagnant.

➤ **Pour l'application de l'article 6 :**

**La répartition des dotations est détaillée en Annexe 1 non disponible au public avant la fin de la Période de jeu.**

- **1 lot « 1 AN DE VACANCES »** d'une valeur unitaire de 10 000 (dix mille) €uros

**Lot sous forme de chèque bancaire ; le gagnant devra impérativement être majeur et titulaire d'un compte bancaire. Le chèque au nom du gagnant sera envoyé dans un délai de 2 mois maximum à compter du gain par courrier recommandé à l'adresse du gagnant. Le gagnant devra transmettre une pièce d'identité en cours de validité à la Société Organisatrice.**

- **1 lot « 1 AN DE LOYERS »** d'une valeur unitaire de 12 000 (douze mille) €uros

**Lot sous forme de chèque bancaire ; le gagnant devra impérativement être majeur et titulaire d'un compte bancaire. Le chèque au nom du gagnant sera envoyé dans un délai de 2 mois maximum à compter du gain par courrier recommandé à l'adresse du gagnant. Le gagnant devra transmettre une pièce d'identité en cours de validité à la Société Organisatrice.**

- **2 lots « 1 AN DE COURSES »** d'une valeur unitaire de 6 000 (six mille) €uros

**Lot sous forme de chèque bancaire ; le gagnant devra impérativement être majeur et titulaire d'un compte bancaire. Le chèque au nom du gagnant sera envoyé dans un délai de 2 mois maximum à compter du gain par courrier recommandé à l'adresse du gagnant. Le gagnant devra transmettre une pièce d'identité en cours de validité à la Société Organisatrice.**

- **1 lot « 1 AN DE SHOPPING »** d'une valeur unitaire de 3 600 (trois mille six cents) €uros

**Lot sous forme de chèque bancaire ; le gagnant devra impérativement être majeur et titulaire d'un compte bancaire. Le chèque au nom du gagnant sera envoyé dans un délai de 2 mois maximum à compter du gain par courrier recommandé à l'adresse du gagnant. Le gagnant devra transmettre une pièce d'identité en cours de validité à la Société Organisatrice.**

- **1 lot « 1 AN DE DECO »** d'une valeur unitaire de 3 600 (trois mille six cents) €uros

**Lot sous forme de chèque bancaire ; le gagnant devra impérativement être majeur et titulaire d'un compte bancaire. Le chèque au nom du gagnant sera envoyé dans un délai de 2 mois maximum à compter du gain par courrier recommandé à l'adresse du gagnant. Le gagnant devra transmettre une pièce d'identité en cours de validité à la Société Organisatrice.**

- **1 lot « 1 AN PARC D'ATTRACTION »** d'une valeur unitaire de 3 600 (trois mille six cents) €uros

**Lot sous forme de chèque bancaire ; le gagnant devra impérativement être majeur et titulaire d'un compte bancaire. Le chèque au nom du gagnant sera envoyé dans un délai de 2 mois maximum à compter du gain par courrier recommandé à l'adresse du gagnant. Le gagnant devra transmettre une pièce d'identité en cours de validité à la Société Organisatrice.**

- **1 lot « 1 AN DE BEAUTE »** d'une valeur unitaire de 2 400 (deux mille quatre cents) €uros

**Lot sous forme de chèque bancaire ; le gagnant devra impérativement être majeur et titulaire d'un compte bancaire. Le chèque au nom du gagnant sera envoyé dans un délai de 2 mois maximum à**

**compter du gain par courrier recommandé à l'adresse du gagnant. Le gagnant devra transmettre une pièce d'identité en cours de validité à la Société Organisatrice.**

- **2 lots « 1 AN DE RESTO » d'une valeur unitaire de 2 400 (deux mille quatre cents) €uros**

**Lot sous forme de chèque bancaire ; le gagnant devra impérativement être majeur et titulaire d'un compte bancaire. Le chèque au nom du gagnant sera envoyé dans un délai de 2 mois maximum à compter du gain par courrier recommandé à l'adresse du gagnant. Le gagnant devra transmettre une pièce d'identité en cours de validité à la Société Organisatrice.**

- **3 lots « 1 AN DE CARBURANT » 2 400 (deux mille quatre cents) €uros**

**Lot sous forme de chèque bancaire ; le gagnant devra impérativement être majeur et titulaire d'un compte bancaire. Le chèque au nom du gagnant sera envoyé dans un délai de 2 mois maximum à compter du gain par courrier recommandé à l'adresse du gagnant. Le gagnant devra transmettre une pièce d'identité en cours de validité à la Société Organisatrice.**

- **1 lot « 1 AN DE CONCERT » d'une valeur unitaire de 2 400 (deux mille quatre cents) €uros**

**Lot sous forme de chèque bancaire ; le gagnant devra impérativement être majeur et titulaire d'un compte bancaire. Le chèque au nom du gagnant sera envoyé dans un délai de 2 mois maximum à compter du gain par courrier recommandé à l'adresse du gagnant. Le gagnant devra transmettre une pièce d'identité en cours de validité à la Société Organisatrice.**

- **1 lot « 1 AN DE CULTURE » d'une valeur unitaire de 2 400 (deux mille quatre cents) €uros**

**Lot sous forme de chèque bancaire ; le gagnant devra impérativement être majeur et titulaire d'un compte bancaire. Le chèque au nom du gagnant sera envoyé dans un délai de 2 mois maximum à compter du gain par courrier recommandé à l'adresse du gagnant. Le gagnant devra transmettre une pièce d'identité en cours de validité à la Société Organisatrice.**

- **1 lot « 1 AN DE SERVICE A DOMICILE » d'une valeur unitaire de 2 400 (deux mille quatre cents) €uros**

**Lot sous forme de chèque bancaire ; le gagnant devra impérativement être majeur et titulaire d'un compte bancaire. Le chèque au nom du gagnant sera envoyé dans un délai de 2 mois maximum à compter du gain par courrier recommandé à l'adresse du gagnant. Le gagnant devra transmettre une pièce d'identité en cours de validité à la Société Organisatrice.**

- **1 lot « 1 AN DE SPORT » d'une valeur unitaire de 1 200 (mille deux cents) €uros**

**Lot sous forme de chèque bancaire ; le gagnant devra impérativement être majeur et titulaire d'un compte bancaire. Le chèque au nom du gagnant sera envoyé dans un délai de 2 mois maximum à compter du gain par courrier recommandé à l'adresse du gagnant. Le gagnant devra transmettre une pièce d'identité en cours de validité à la Société Organisatrice.**

- **1 lot « 1 AN DE BIEN ETRE » d'une valeur unitaire de 1 200 (mille deux cents) €uros**

**Lot sous forme de chèque bancaire ; le gagnant devra impérativement être majeur et titulaire d'un compte bancaire. Le chèque au nom du gagnant sera envoyé dans un délai de 2 mois maximum à compter du gain par courrier recommandé à l'adresse du gagnant. Le gagnant devra transmettre une pièce d'identité en cours de validité à la Société Organisatrice.**

- **1 lot « 1 AN DE CINE »** d'une valeur unitaire de 1 080 (mille quatre-vingts) €uros

**Lot sous forme de chèque bancaire ; le gagnant devra impérativement être majeur et titulaire d'un compte bancaire. Le chèque au nom du gagnant sera envoyé dans un délai de 2 mois maximum à compter du gain par courrier recommandé à l'adresse du gagnant. Le gagnant devra transmettre une pièce d'identité en cours de validité à la Société Organisatrice.**

- **Pour l'application de l'article 7 :**

**Compte tenu de l'épidémie de COVID-19, les délais de livraison des dotations sont susceptibles d'être rallongés par rapport au délai habituel de 60 jours. La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra être engagée à ce titre.**